

---

**Première assemblée ordinaire du conseil d'administration du conseil de quartier de Montcalm, tenue le mardi 24 janvier 2023 à 19 h, au Centre des loisirs Montcalm, 265, boulevard René-Lévesque Ouest, salle 204**

---

## **PRÉSENCES**

### **Membres avec droit de vote :**

Mme Sara Caron-Guay	Présidente (2024) (arrivée à 19 h 15)
Mme Julie Malo-Sauvé	Vice-présidente (2023)
Mme Hélène Paradis	Secrétaire (2023)
Mme Anne Gagné	Trésorière cooptée (2023)
Mme Noémie Manseau	Administratrice cooptée (2023)
M. Jonathan Tedeschi	Administrateur (2024)
M. Gabriel Boisvert	Administrateur (2023)

### **Membre sans droit de vote :**

Mme Mélissa Coulombe-Leduc	Conseillère municipale, district Cap-aux-Diamants
----------------------------	---

## **ABSENCES**

Mme Marie Langlois	Administratrice cooptée (2023)
Mme Catherine Vallières-Roland	Conseillère municipale, district Montcalm

## **AUTRES PRÉSENCES :**

Mme Hélène Saint-Pierre	Conseillère en consultations publiques
Mme Jocelyne Séguin	Secrétaire de rédaction

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, 25 personnes assistent à l'assemblée.

## Ordre du jour

- 23-01-01 Ouverture de l'assemblée
- 23-01-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 23-01-03 Adoption du procès-verbal du 20 décembre 2022
- 23-01-04 Période d'échanges des conseillères municipales
- 23-01-05 Suivi et affaires découlant des dossiers du conseil de quartier
- 23-01-06 Période de questions et commentaires du public
- 23-01-07 Période des comités de travail du conseil d'administration
- 23-01-08 Trésorerie
- 23-01-09 Fonctionnement du conseil d'administration
- 23-01-10 Divers
- 23-01-11 Levée de l'assemblée

## Procès-verbal

### **23-01-01 Ouverture de l'assemblée**

La séance est ouverte à 19 h.

### **23-01-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

*SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour.*

Pour alléger les réunions et à moins d'indication contraire, les noms des personnes qui proposent ou qui appuient les résolutions ne sont plus indiqués au procès-verbal comme le suggère le [Guide de participation -Conseil de quartier](#) (2018, p. 71).

### **23-01-03 Adoption du procès-verbal du 20 décembre 2022**

*SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal du 20 décembre 2022.*

### **23-01-04 Période d'échanges des conseillères municipales**

**Sécurité routière** – La date de la consultation sur la sécurité dans le secteur de la rue de Bougainville a été fixée au 16 février 2023. Le feuillet d'information à ce sujet sera distribué dans les boîtes aux lettres du secteur concerné les 30 et 31 janvier.

L'information sera aussi transmise aux abonnés courriel du conseil de quartier.

La rencontre avec l'école Anne-Hébert, le conseil d'établissement et le Centre de la petite enfance La Croisée (CPE) est toujours prévue en janvier ou février, mais aucune date n'a été déterminée. Des informations plus précises sur les rencontres figureront prochainement dans les [fiches de participation citoyenne](#).

**Anneau de glace des plaines d'Abraham – stationnement** – Le pourtour de la patinoire de hockey est utilisé comme stationnement, mais seul un des employés de l'opérateur de l'anneau de glace détient les autorisations nécessaires. La Ville a installé des barrières pour restreindre le stationnement.

**Rues piétonnes** – Mme Coulombe-Leduc revient sur la nouvelle voulant que la Société de développement commercial Montcalm (SDC) n’ait pas l’intention de reconduire l’avenue Cartier piétonne cet été (Radio-Canada, [22 janvier 2023](#)).

Elle précise les façons de faire concernant la piétonnisation. Les sociétés de développement commercial explorent l’idée auprès des commerçants et acheminent leurs demandes à la Ville avec leurs spécifications. La Ville analyse ces demandes et formule des recommandations.

Concernant la piétonnisation ou non de l’avenue Cartier, la Ville n’a pas encore statué. Le maire M. Marchand a toutefois indiqué que les commerçants ne sont pas les seuls à décider et que les citoyens ont aussi leur mot à dire et qu’ils seront consultés (Radio Canada, [24 janvier](#)).

Les personnes intéressées par le sujet peuvent communiquer avec les conseillères municipales du quartier de Montcalm.

### **23-01-05 Suivi et affaires découlant des dossiers du conseil de quartier**

**Résolutions en cours** – Aucune réponse n’a encore été obtenue concernant les résolutions relatives au tramway, aux feux piétons et à la rue Dumont (voir en [annexe](#)).

**Publisac** ([mai 2022](#)) – Concernant un système de distribution par adhésion, la Ville attend le règlement des litiges en cours avant d’aller de l’avant.

**Subvention pour les produits d’hygiène réutilisable** – La Ville veut agir en ce sens, mais souhaite d’abord en terminer avec la mise en place du système de collecte de matières organiques.

### **23-01-06 Période de questions et commentaires du public**

**Avenue Cartier** – Une citoyenne demande quelle est la position du conseil de quartier concernant la piétonnisation de l’avenue. Le conseil d’administration souhaite d’abord obtenir plus d’informations. Mme Langlois, qui est membre du conseil et directrice générale de la SDC Montcalm, ne pouvait malheureusement être présente ce soir. Le conseil attend également la réponse de la Ville à la demande de la SDC Montcalm. De façon préliminaire toutefois, la majorité des membres est en faveur du maintien de la piétonnisation et de la sécurité routière autour de cette mesure. Un comité de travail va se pencher sur le sujet et éventuellement réaliser un sondage auprès des citoyens. On invite les personnes présentes à se joindre au comité.

Sans mettre en cause la firme qui a réalisé le sondage, un citoyen questionne la représentativité de ce sondage puisqu’un tiers seulement des 153 membres votants y a participé et que 54% seulement d’entre eux se sont prononcés contre la piétonnisation (soit 18% des commerçants ayant droit de vote). Il questionne également la baisse d’achalandage et de revenus perçue comme résultant de la piétonnisation (Radio-Canada, [22 janvier 2023](#)).

**Insertion du tramway dans Montcalm** – Un citoyen ne comprend pas que le Bureau de projet n’ait pas répondu à la demande de rencontre formulée en [novembre 2022](#) (résolution 22-CA-32). Il suggère de contacter directement Mme Bellemare, mais on apprend que celle-ci est en congé de maternité. On contactera plutôt Mme Annie Dufour, cheffe d’équipe aux communications et relations avec la communauté. On rappelle que lors du lancement du [comité de liaison](#) du tramway en octobre dernier, il a

été clairement mentionné que les conseils de quartier pouvaient solliciter la venue de représentants du Bureau de projet pour répondre aux questions des citoyens.

La prochaine séance d'information prévue au calendrier concerne les travaux préparatoires à venir sur la rue Crémazie.

**Suivi des résolutions** – Un citoyen demande s'il est possible pour les citoyens de consulter les réponses obtenues aux résolutions formulées par le conseil de quartier. Il est possible d'obtenir des informations lors des assemblées du conseil de quartier et auprès des membres du conseil d'administration. Un tableau de suivi est joint au présent procès-verbal ([annexe](#)).

**CUCQ** – Un citoyen souhaiterait savoir si les décisions rendues par la Commission de d'urbanisme et de conservation de Québec (CUCQ) sont discrétionnaires ou réglementaires. Mme Coulombe-Leduc, qui est présidente de la commission, indique que la commission a son propre règlement ([R.V.Q. 1324](#)) qui compte 1284 pages et qui est divisé en 26 sections qui précisent les critères à prendre en compte dans les différents sites patrimoniaux et secteurs couverts par la commission. Chaque demande fait l'objet d'une analyse détaillée et d'une décision de la part des commissaires. Les résultats des analyses et les décisions ne sont pas publics parce qu'ils appartiennent aux requérants. Les comptes rendus de la commission peuvent toutefois être consultés sur demande seulement. Ils ne sont pas diffusés systématiquement.

**Verdissement des stationnements – Aide financière** – La lettre d'information sera envoyée à tous les conseils de quartier cette semaine de même qu'à tous les citoyens ou organismes concernés.

### **23-01-07 Période des comités de travail du conseil d'administration**

#### **• Communications et Relations avec les citoyens**

**Manifestation Sécurité routière** – Une manifestation réunissant 240 personnes a eu lieu ce matin, 24 janvier 2023, à l'école Anne-Hébert pour réclamer la fin de l'insécurité routière en zone scolaire. Les médias, les élues ainsi que M. Étienne Grandmont ont été contactés. Ce fut un très beau moment de mobilisation et d'action concrète pour insister sur le fait qu'il faut plus que de la signalisation et de la peinture au sol pour sécuriser les zones scolaires. Il faut aussi et surtout des infrastructures plus sécuritaires comme des trottoirs plus larges et des rues-écoles aux heures d'affluence ([page Facebook du conseil de quartier](#)).

Mme Coulombe-Leduc félicite le conseil de quartier pour cet événement.

Un citoyen mentionne que l'Association québécoise des transports ([AQTr](#)) lancera le 15 février prochain son mémoire intitulé *Franchir un nouveau cap en sécurité routière au Québec*.

#### **• Transport : Résolutions proposées**

**Sécurité routière École Anne-Hébert** – Le comité Transport dépose une résolution en lien avec le sondage réalisé par le conseil d'établissement de l'école Anne-Hébert et dont les résultats préliminaires ont été présentés au conseil en [novembre 2022](#).

La résolution concerne la sécurité routière sur l'avenue Brown. On recommande d'y élargir le trottoir, d'y ajouter des arbres d'alignement et d'entreprendre un projet de [rue-école](#). Les commentaires de Mme Coulombe-Leduc ont été intégrés à la résolution.

Après lecture de la résolution, des précisions sont apportées concernant la nécessité d'un débarcadère d'autobus, les avantages et inconvénients des intersections surélevées et des interventions requises pour sécuriser le secteur scolaire du chemin Sainte-Foy ainsi que les traverses de l'avenue Désy et de l'avenue Brown.

Une relance sera faite auprès de M. Bergeron pour obtenir les résolutions des années antérieures du conseil de quartier concernant la sécurité routière dans le quadrilatère de l'école.

Une citoyenne mentionne avoir communiqué de multiples fois avec le 311 pour signaler, vidéos à l'appui, les problématiques de sécurité pour les piétons sur le chemin Sainte-Foy. À court terme, la citoyenne souhaiterait une surveillance policière accrue et des contraventions basées sur la limite de 30 km/h et non de 50 km/h. À plus long terme, il faudrait repenser l'aménagement du chemin Sainte-Foy.

Mme Coulombe-Leduc indique que le nombre de contraventions en zone scolaire est en baisse. Les mobilisations comme celles du 24 janvier autour des écoles aident beaucoup les élus à faire pression. Les responsables des dossiers de sécurité auprès des écoles sont Mme Marie-Josée Asselin pour les brigades scolaires et M. Pierre-Luc Lachance pour la mobilité active.

La résolution adoptée ce soir sera transmise au conseil d'établissement de l'école Anne-Hébert. Une autre résolution est également adoptée concernant une surveillance policière accrue sur le chemin Sainte-Foy.

### **RÉSOLUTION 23-01-01**

#### **Concernant une demande à Ville pour un projet-pilote de rue-école, un élargissement du trottoir et des arbres d'alignement sur l'avenue Brown**

*CONSIDÉRANT QUE le sondage effectué par le conseil d'établissement de l'école Anne-Hébert montre que, selon les saisons, entre 19% (automne-printemps) et 23% (hiver) seulement des élèves viennent à l'école en transport scolaire ou en voiture, pour 81% (automne-printemps) et 77% (hiver) qui viennent par un moyen de transport actif ;*

*CONSIDÉRANT QUE 70% de la largeur de l'avenue Brown est accordé aux voitures et autobus, pour seulement 30% pour les piétons, soit dans une proportion presque inverse par rapport à l'usage réel qui est fait de cette voie de circulation ;*

*CONSIDÉRANT QUE toujours selon le sondage, la grande majorité (93%) des élèves du premier cycle du primaire qui utilisent la cour dont la sortie est sur Brown se rendent à l'école accompagnés d'un adulte ;*

*CONSIDÉRANT QUE l'entrée dans l'école se fait essentiellement entre 8 h et 8 h 10 et qu'on peut donc évaluer que le nombre de personnes à utiliser ce tronçon de rue à l'heure de pointe doit se situer aux alentours de 350 personnes (200 élèves au premier cycle et presque autant de parents accompagnateurs, sans compter les élèves et parents qui y passent pour se rendre à la cour arrière de l'école depuis le chemin Ste-Foy) ;*

*CONSIDÉRANT QUE le Centre de la petite enfance La Croisée/installation Sophie (CPE), situé dans l'école Anne-Hébert, accueille 80 enfants dont les parents circulent avec des poussettes sur ce tronçon de rue au début des classes ;*

*CONSIDÉRANT QUE plusieurs parents, dans le sondage, dénoncent que le nombre de piétons dépasse largement la capacité du trottoir à cet endroit ;*

*CONSIDÉRANT QUE plus une route est large, plus les automobilistes tendent à y rouler rapidement et que, corollairement, une rue plus étroite amène une diminution générale de la vitesse des voitures qui y circulent, augmentant ainsi la sécurité des enfants ;*

*CONSIDÉRANT QUE la ville de Montréal vient d'annoncer une série de mesures afin d'augmenter la sécurité autour de 50 écoles sur son territoire ([La Presse, 10 janvier 2023](#)) et que des améliorations semblables méritent d'être considérées à Québec aussi ;*

*CONSIDÉRANT QUE le maire Marchand, dans sa dernière visite en Europe, a montré de l'intérêt pour les rues-écoles ([Journal de Québec, 13 novembre 2022](#)) et que celles-ci ont fait leurs preuves ([Cities 4, 28 septembre 2022](#)) ;*

*SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU QUE le conseil de quartier de Montcalm demande à la Ville de Québec de participer à un projet-pilote avec l'école Anne-Hébert qui fermerait l'avenue Brown entre la rue Père-Marquette et le chemin Ste-Foy entre 7 h 30 et 8 h 10 (heure des autobus scolaire) pour évaluer si cette solution pourrait devenir permanente et s'étendre à d'autres plages horaires pour améliorer la sécurité routière;*

*QUE le conseil de quartier demande à la Ville d'élargir le trottoir sur l'avenue Brown de l'équivalent d'une voie de circulation automobile, entre la rue Père-Marquette et le chemin Ste-Foy (figure 1).*

*QUE le conseil de quartier demande également à la Ville qu'une rangée d'arbres d'alignement sépare l'espace pour les piétons de celui pour les véhicules motorisés afin de créer une barrière protectrice, de réduire la largeur perçue de la rue, de réduire la vitesse effective des automobiles et d'améliorer la qualité de l'air.*

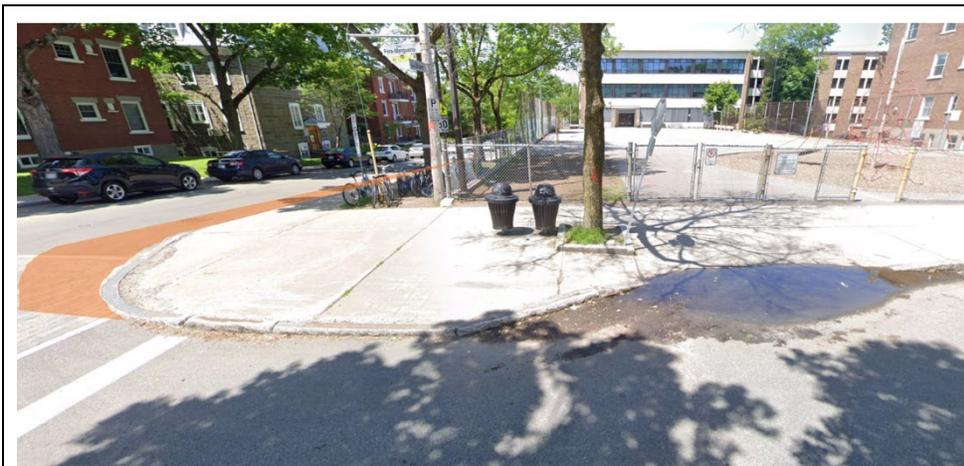


Figure 1.  
Élargissement du trottoir, vue vers le nord, à l'angle de l'avenue Brown et de la rue Père-Marquette, le long de l'école Anne-Hébert et de la cour de récréation

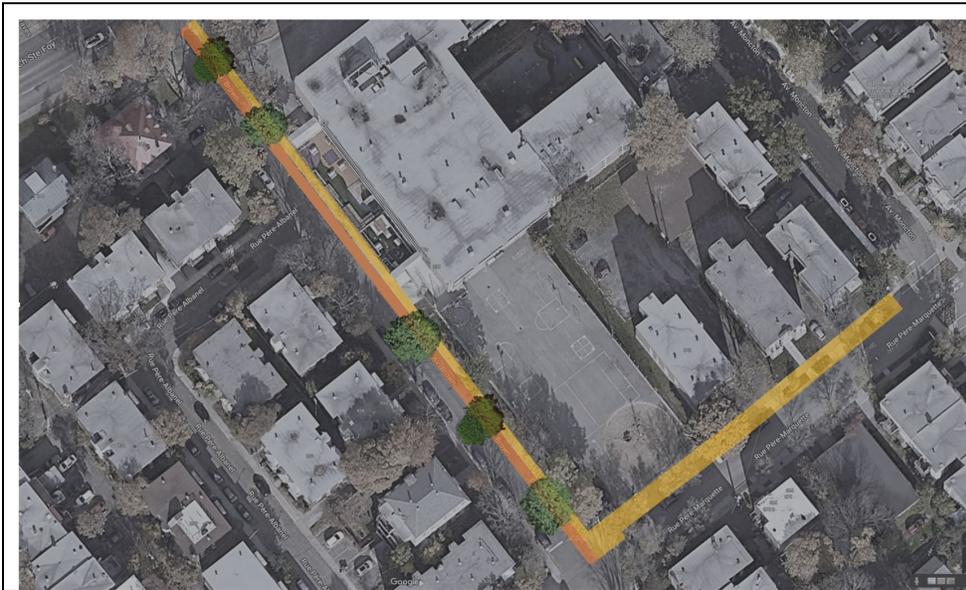


Figure 2. Trottoirs existants (en jaune) et élargissement du trottoir (en orange) et arbres d'alignement recommandés sur l'avenue Brown, entre le chemin Sainte-Foy au nord et la rue Père-Marquette au sud.

### **RÉSOLUTION 23-01-02**

**Concernant une demande à la Ville pour une surveillance policière accrue et des indicateurs de vitesse sur le chemin Sainte-Foy.**

*CONSIDÉRANT les enjeux liés à la sécurité routière sur le chemin Ste-Foy près de l'école Anne-Hébert,*

*SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU QUE le conseil de quartier de Montcalm demande à la Ville qu'une surveillance policière accrue soit instaurée aux alentours de l'école (plus spécifiquement près des avenues Moncton et Brown) aux heures d'entrée et de sortie des élèves et que des indicateurs de vitesse soient installés sur le chemin Ste-Foy dans les deux directions aux abords de l'école afin de faire respecter la vitesse maximale de 30 km/h.*

- **Cadre bâti et Environnement**

**Toits vert ou pâle** – En suivi des procès-verbaux de [septembre](#) et de [décembre 2022](#), une résolution est adoptée concernant un règlement et un programme de subvention relatifs à l'installation de toits permettant de contrer les îlots de chaleur.

### **RÉSOLUTION 23-01-03**

**Concernant une demande à la Ville pour un règlement et un programme de subvention relatifs à l'installation de toits verts ou pâles.**

*CONSIDÉRANT QUE la Ville de Québec s'est engagée dans une démarche stratégique pour endosser davantage les principes de développement durable dans ses actions et ses projets ;*

*CONSIDÉRANT QUE la Ville a adopté le [Plan de transition et d'action climatique 2021-2025](#) dans lequel il est proposé de verdir les toits et de développer des stratégies permettant l'utilisation de surfaces à fort albédo afin de réfléchir le rayonnement solaire en ville ;*

*CONSIDÉRANT QUE les toits verts (végétalisés) réduisent les îlots de chaleur et que les toits blancs réfléchissent mieux les rayons solaires que les toits sombres ;*

CONSIDÉRANT QUE d'autres entités municipales comme les arrondissements de Ville-Saint-Laurent et Rosemont-La Petite-Patrie, à Montréal, ont adopté une réglementation obligeant l'installation de toits verts (végétalisés) et de toits blancs ;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme ([R.V.Q. 1400](#)) n'exige pas l'installation d'un toit vert (végétalisé) ou d'un toit blanc ;

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU QUE le conseil de quartier de Montcalm recommande à la Ville de Québec de modifier le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme ([R.V.Q. 1400](#)) pour exiger que toute installation ou remplacement d'un matériau de recouvrement d'un toit plat ou à faible pente comprenne l'installation d'un toit vert (végétalisé) ou d'un toit blanc et de mettre en place un programme de subvention pour amoindrir les coûts reliés à cette modification réglementaire.

### **23-01-08 Trésorerie**

- **État des revenus et dépenses**

Le solde du compte au 24 janvier est de 3 601,35 \$.

- **Paiement et factures**

#### **RÉSOLUTION 23-01-04**

CONSIDÉRANT la résolution 21-CA-28 ;

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de payer 100 \$ pour la rédaction du procès-verbal du 24 janvier 2023.

### **23-01-09 Fonctionnement du conseil d'administration**

**Rencontre d'information et d'échanges** – Le 16 février 2023 sur les enjeux de circulation sur l'avenue de Bougainville.

**Demande d'opinion** – L'opinion du conseil de quartier sur la révision des pratiques et du fonctionnement des conseils de quartier sera à l'ordre du jour de la prochaine assemblée. La date limite pour transmettre cette opinion à la Ville est le 1<sup>er</sup> mars.

**Assemblée générale – élections** – Les formulaires pour déposer ou appuyer une candidature sont sur la [page web des conseils de quartier](#).

### **23-01-10 Divers**

s.o.

### **23-01-11 Levée de l'assemblée**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 35. La prochaine assemblée ordinaire du conseil de quartier aura lieu le mardi 28 février 2023.

**Mme Sara Caron-Guay**  
Présidente

**Mme Hélène Paradis**  
Secrétaire

## ANNEXE

Tableau synthèse des résolutions courantes (en gris, suivi complété)			
No, sujet, procès-verbal	Destinataire	Demande ou recommandation	Suivi
23-01-03 – Toits vert ou pâle, <a href="#">janvier 2023</a>	Ville	Modification au règlement ( <a href="#">R.V.Q. 1400</a> ) pour exiger des toits vert ou blanc et programme de subvention	
23-01-02 – École Anne-Hébert – vitesse, <a href="#">janvier 2023</a>	Ville	Surveillance policière et indicateur de vitesse	
23-01-01 – École Anne-Hébert, rue-école et trottoir élargi, <a href="#">janvier 2023</a>	Ville	Projet-pilote de rue-école, trottoir plus large et plantation d'arbres sur l'avenue Brown	
22-CA-37 – Verdissement des stationnements – Lettres – <a href="#">décembre 2022</a>	Conseil d'administration	Lettre aux propriétaires et conseils de quartier.	Lettres transmises fin janvier 2023.
22-CA-33 - Feux piétons, <a href="#">novembre 2022</a>	Ville	Rencontre sur la gestion et l'amélioration des feux piétons.	Demande transmise mais aucune réponse à ce jour.
22-CA-32 - Insertion du tramway dans Montcalm, résolution, <a href="#">novembre 2022</a>	Bureau de projet du tramway	Rencontre supplémentaire sur l'insertion du tramway dans Montcalm	Demande soumise mais aucune réponse à ce jour.
22-CA-29 – Projet sécurité routière 2023, <a href="#">octobre 2022</a>	Ville	Subvention pour un projet en partenariat avec le conseil d'établissement de l'école Anne-Hébert.	Demande déposée en novembre 2022. Réponse attendue en mars 2023.
22-CA-28 - Rue Dumont, piste cyclable, <a href="#">octobre 2022</a>	Ville	Marquage au sol, feu clignotant et interdiction de stationner au passage cyclo-piéton.	Demande transmise mais aucune réponse à ce jour.
22-CA-27 – École Anne-Hébert – sécurité routière, <a href="#">octobre 2022</a>	École Anne-Hébert et CPE la Croisée	Évaluation de l'intérêt pour un projet structurant de sécurité routière	
22-CA-26 – Quebec High School, <a href="#">septembre 2022</a>	Ville	Acquisition du terrain et du bâtiment pour espace vert et services communautaires	
22-CA-25 – Verdissement des stationnements, <a href="#">septembre 2022</a>	Ville	Règlement et programme incitatifs au verdissement des stationnements extérieurs.	<a href="#">Programme de verdissement et déminéralisation des terrains non municipaux..</a>
22-CA-24 - Rue Jeanne d'Arc, Inondations <a href="#">septembre 2022</a>	Ville	Solution aux problèmes de refoulement à l'intersection des rues Jeanne d'Arc et Déry.	Plusieurs équipes sont sur le dossier et ont fait un suivi auprès du citoyen ( <a href="#">novembre 2022</a> ).
22-CA-19 – Alertes de nettoyage de rue, <a href="#">juin 2022</a>	Ville	Feux clignotants du déneigement réutilisés pour le nettoyage des rues.	Les feux clignotants ne peuvent être utilisés à cette fin ( <a href="#">octobre 2022</a> ).
22-CA-18 – Quebec High School, <a href="#">juin 2022</a>	Commission scolaire Central Quebec	Demande de rencontre.	
22-CA-05 – Tablier de manœuvre, zones d'exemption <a href="#">mai 2022</a>	Conseil d'arrondissement La Cité-Limoilou	Le conseil de quartier est en faveur des zones proposées sous réserve d'examiner d'inclure d'autres zones.	Règlements R.C.A.1V.Q. 455 et R.V.Q 3057 entrés en vigueur le <a href="#">22 août</a> et le <a href="#">1<sup>er</sup> septembre 2022</a> . D'autres zones seront examinées ( <a href="#">24 mai 2022</a> )
22-CA-04 – Stations signature, <a href="#">février 2022</a>	Ville	Apparence et signature pour les trois stations de tramway du quartier.	